



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE LORIENT-du-COMTAT

ARRETE N° 2026-206 INFRA

**INTERDISANT L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL
DU STADE MUNICIPAL
DU JEUDI 22 OCTOBRE 2026 JUSQU'A NOUVEL ORDRE**

Le Maire de la commune de Lorient-du-Comtat,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi modifiée n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, Départements et Régions,

VU l'arrêté n° 2026-144 AG en date du 01/06/2026 portant délégation de fonction et de signature à Mme Guylaine BONFILS, 1^{ère} Adjointe,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Compte tenu de l'état actuel du terrain dû aux intempéries, l'utilisation du terrain de football du stade municipal est interdite à compter du **jeudi 22 octobre 2026 jusqu'à nouvel ordre**.

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Messieurs les Présidents de l'association AMICALE CALCIO LORIENT et de l'association LORIENT FOOTBALL CLUB et à Mesdames les Directrices de l'école de Lorient-du-Comtat, pour application en ce qui les concerne.

Fait à Lorient-du-Comtat, le vingt un octobre deux mille vingt-six.

**P. Le Maire empêché
La 1^{ère} Adjointe,**



Guylaine BONFILS